

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00442 à D08-01-18/B-00445  
**Propriétaire(s) :** 1550940 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 1507, (1501, 1503 et 1505), chemin Boyer  
**Quartier :** 2 – Innes  
**Description officielle :** partie du lot 4, concession 2 (façade des Outaouais),  
canton de Gloucester  
**Zonage :** R2N  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite démolir la maison, la remise et le garage existants et lotir le bien-fonds en quatre parcelles distinctes. Il est proposé de construire deux maisons jumelées, une unité d'habitation sur chacune des quatre parcelles nouvellement créées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00442	9,99 m	51,82 m	514,27 m <sup>2</sup>	1	1501, ch. Boyer, unité d'habitation jumelée
B-00443	9,98 m	51,82 m	513,76 m <sup>2</sup>	2	1503, ch. Boyer, unité d'habitation jumelée
B-00444	9,98 m	51,82 m	513,76 m <sup>2</sup>	3	1505, ch. Boyer, unité d'habitation jumelée
B-00445	9,98 m	51,82 m	513,76 m <sup>2</sup>	4	1507, ch. Boyer, unité d'habitation jumelée

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.